

Assurance assistance rapatriement

Elle est souscrite auprès de la société MAIF et elle couvre :

- Toute personne intervenant pour le compte de l'ECL (agents, élèves, administrateurs...)
- Dans le cadre des déplacements en France ou à l'étranger
- Du départ du domicile, du lieu de travail ou d'étude et jusqu'au retour sur ce lieu

L'assurance porte sur les garanties suivantes :

- Frais médicaux
- Assistance médicale : envoi de médicaments, envoi d'un médecin sur place, transport au centre médical, rapatriement au domicile, rapatriement du corps en cas de décès, prise en charge des frais de cercueil.
- Rapatriement sanitaire
- Responsabilité civile du missionnaire en complément ou à défaut des assurances souscrites par l'assuré.
- Frais de prolongation de séjour pour des raisons indépendantes de la volonté du missionnaire
- Perte et vol de bagage
- Retard de bagage (remboursement des achats d'urgence et de première nécessité)
- Assistance administrative et services
- Assistance psychologique en cas d'agression, d'accident, de maladie ou de catastrophes naturelles.

En cas de nécessité, les personnes en déplacement peuvent contacter IMA Inter Mutuelles Assistance, 24h/24 et 7j/7 :

- au 0 800 875 875 depuis la France (appel gratuit depuis un poste fixe)
- au + 33 5 49 77 47 78 depuis l'étranger

ATTENTION : En cas d'incident, afin de permettre la prise en charge des frais, il est indispensable de contacter immédiatement la MAIF et de ne régler aucun frais avant cette prise de contact.